

Décision Générale colonial

Décision n° 366 Personnel européen.

n° 366

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 7 mai 1943
Numéro JO n° 10 du 15/05/1943	Date du numéro 15 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de 30 jours est accordée à compter du 15 Mai 1943 au Gendarme RHODES du détachement de Djibouti, pour en jouir à Diré-Daoua.